

Zeitschrift: Schriftenreihe = Collection / Forum Helveticum
Herausgeber: Forum Helveticum
Band: 9 (1999)

Artikel: Investissements des caisses de pension : une fondation orientée vers le développement durable
Autor: Biedermann, Dominique
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-832866>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 25.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

INVESTISSEMENTS DES CAISSES DE PENSION: UNE FONDATION ORIENTÉE VERS LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dominique Biedermann

Toute caisse de pension doit prendre des décisions en matière de placement de sa fortune. Cette réflexion est notamment guidée par le souci de maximiser la performance financière à long terme pour un niveau de risque donné. Pour y parvenir, de plus en plus de caisses de pension suisses choisissent une approche éthique en termes de développement durable, c'est-à-dire simultanément avec des critères de gestion financiers, sociaux et environnementaux. Certaines d'entre elles ont même créé "ethos", une fondation d'investissement dédiée à cette nouvelle forme de gestion.

Une approche éco-socio-écologique efficiente

Au cours des dernières années, comme partout en Europe, l'économie suisse a vécu au rythme des fusions d'entreprises. Quasiment à chaque fois on assiste simultanément à l'envol du cours des actions concernées et à l'annonce d'un grand nombre de suppressions d'emplois. Les employés et ouvriers concernés ont vite compris que les profits très importants réalisés par leurs caisses de pension grâce aux plus-values de leurs portefeuilles d'actions ne leur serviraient à rien si, par ailleurs, ils perdaient leur place de travail.

Ces expériences ont montré la fragilité d'une analyse d'entreprise effectuée strictement à l'aide de critères d'efficacité économique. Pour être durable, la solidité financière d'une société ne passe pas uniquement par la croissance du bénéfice par action, mais également par la qualité des relations entretenues avec ses partenaires (clients, fournisseurs, collaborateurs, société civile, collectivités publiques et actionnaires). Typiquement, l'entreprise sera d'autant plus solide que son efficacité sociale sera élevée, à savoir que ses clients seront fidèles, ses collaborateurs motivés et ses actionnaires loyaux. Parallèlement, toute entreprise doit veiller à assurer l'efficacité environnementale de ses activités. Cela vise à produire un maximum avec un minimum de ressources naturelles et de déchets.

La combinaison des trois efficacités économique, sociale et environnementale peut se résumer par la notion d'éco-socio-écologique efficacité: "produire davantage de biens et services utiles, avec responsabilité citoyenne et un minimum de ressources naturelles et de déchets". À terme, une telle approche va conduire à donner une valeur additionnelle aux entreprises, ce qui se matérialisera en fin de compte dans l'appréciation de leur cours boursier.

Des caisses de pensions créent leur propre outil de gestion

Il y a deux ans, la Caisse de pension des enseignants de l'Instruction publique et des fonctionnaires de l'Administration du canton de Genève (CIA) et la Caisse Paritaire de Prévoyance bâtiment, gypserie-peinture de Genève (CPP) ont clairement souhaité pouvoir bénéficier d'une gestion de leurs avoirs en termes de développement durable. Pour cela, il a fallu trouver des gestionnaires capables de travailler selon cette approche. Un appel d'offres a ainsi été lancé auprès d'une vingtaine d'établissements suisses. Les réponses ont été plutôt timides, voire carrément négatives, à quelques exceptions près.

Les discussions qui ont suivi ont conduit la caisse à unir les forces et les compétences des meilleurs partenaires en la matière, à savoir la banque Lombard Odier & Cie à Genève (analyse financière), la banque Sarasin & Cie à Bâle et le consultant Centre-Info Suisse à Fribourg (analyses environnementales et sociales). Par ailleurs, la volonté était clairement d'offrir également à d'autres caisses de pension de Suisse la possibilité de bénéficier d'une telle gestion, ce qui devait permettre en même temps de réduire les coûts, ceux-ci étant répartis sur des montants sous gestion plus importants.

C'est ainsi qu'en février 1997, la CIA et la CPP ont créé la Fondation suisse d'investissement pour un développement durable – Ethos, en confiant la gestion des fonds aux partenaires ci-dessus. Les trois objectifs de la nouvelle fondation sont les suivants:

- Investir dans les entreprises qui contribuent au développement durable.
- Favoriser un dialogue constructif avec les entreprises.
- Permettre l'exercice responsable des droits de vote des actionnaires.

L'originalité du processus d'investissement repose sur le cumul de trois approches:

- L'approche de base, qui conduit à sélectionner les entreprises sur la base d'une analyse financière de style "croissance", en excluant les entreprises qui réalisent plus de 5% de leur chiffre d'affaires dans les secteurs de l'armement, du tabac, de la production d'énergie nucléaire ou du jeu.
- L'approche positive qui, sur la base des analyses environnementales (stratégie, management, production et produits) et des analyses sociales (clients et fournisseurs, collaborateurs, collectivités publiques et société civile, actionnaires), permet de sur-/sous-pondérer les titres du portefeuille financier initial.
- L'approche active, qui vise à instaurer un dialogue constructif avec les entreprises (spécialement celles qui ne sont pas encore excellentes du point de vue environnemental et social).

Par ailleurs, une analyse détaillée des ordres du jour des assemblées générales d'actionnaires permet d'exprimer les droits de vote en connaissance de cause et de manière responsable. Pour les actions suisses, ethos rétrocède ses droits de vote à ses membres, au prorata de leur participation. Pour les actions étrangères, la fondation vote en fonction de lignes directrices de vote préétablies. Ces lignes directrices reposent sur la Charte d'éthos et visent, notamment, à augmenter à long terme la valeur de l'entreprise pour ses actionnaires et l'ensemble de ses partenaires.

Pour des raisons juridiques et fiscales, ethos ne peut accepter comme membres que des caisses de pension suisses et des fondations d'utilité publique suisses. A ce jour, ethos compte déjà une cinquantaine de membres de toute la Suisse et gère 450 millions de francs suisses dans ses quatre fonds "Actions suisses", "Actions Europe, ex Suisse", "Actions Monde, ex Suisse" et "Obligations internationales". La performance financière obtenue depuis le lancement des fonds est supérieure aux traditionnels indices boursiers de référence.

Exercice responsable des droits d'actionnaires

L'ensemble de la démarche en terme de développement durable est orientée sur le long terme. Dans cet esprit, les caisses de pension ont une responsabilité en tant qu'investisseurs. Il est par conséquent important qu'elles exercent leurs droits de vote d'actionnaires à la fois dans l'intérêt des actionnaires et des partenaires de l'entreprise.

En Suisse, les droits de vote sont malheureusement souvent négligés, voire considérés par les caisses de pension comme inutiles car ne rapportant rien. Beaucoup d'institutions ne votent pas ou délèguent systématiquement à leur banque dépositaire le soin d'exercer leurs votes dans le sens des propositions du conseil d'administration.

Une telle attitude s'explique probablement par le fait que, contrairement aux Etats-Unis, la Suisse n'a pas vécu le phénomène de l'éclatement de l'actionnariat, en particulier à cause du rôle joué par les banques commerciales dans la concentration de l'actionnariat des entreprises. Les actionnaires helvétiques se sentent ainsi traditionnellement moins concernés par la problématique des droits individuels de l'actionnaire. Toutefois, cette situation sera certainement appelée à évoluer sous la prise de conscience de leurs droits par certains investisseurs institutionnels.

Exemple d'exercice actif des droits d'actionnaires

Lors des assemblées générales qui ont approuvé, en février 1998, la fusion entre l'UBS et la SBS, la caisse de pension CIA a demandé que la nouvelle banque UBS publie un rapport social parallèlement à son rapport

annuel. Ce rapport doit rendre compte par écrit de l'avancement du processus d'intégration des deux banques et des relations avec l'ensemble de leurs partenaires, en particulier les clients, les collaborateurs, la société civile, les collectivités publiques et les actionnaires.

Provenant d'une caisse de pension publique, cette demande présentait l'avantage d'être totalement indépendante de relations commerciales, telle que l'obtention de crédits commerciaux. Cette demande d'un actionnaire seul, mais déterminé et indépendant, a finalement été acceptée par l'ensemble de l'Assemblée générale des actionnaires. En effet, les actionnaires ont compris que si la banque publie un tel rapport, elle augmente la transparence des informations fournies, ce qui va renforcer la confiance des investisseurs et certainement avoir un impact positif sur le cours du titre.

Cet exemple montre que même les droits d'un actionnaire très minoritaire (la caisse de pension CIA ne possède que 1 pour mille des voix de l'UBS) ont une réelle valeur économique et valent la peine d'être exercés. Cela doit encourager les caisses de pension d'utiliser dorénavant de manière systématique leurs droits de vote d'actionnaire. Ce n'est que de cette façon que leur rôle et leur pouvoir d'investisseur seront exercés de manière responsable.

Vers une gestion de fortune responsable

La rentabilisation de l'épargne-retraite confiée par la population active aux bons soins de leurs caisses de pension impose que ces institutions soient gérées sur un horizon à très long terme. Pour y parvenir, il est nécessaire que les critères d'investissement dépassent le cadre strictement financier, en assurant également un climat social stable et la préservation de l'environnement naturel.

Une approche éthique en terme de développement durable, complétée par un exercice actif des droits d'actionnaire, permet alors aux caisses de pension de jouer pleinement leur double rôle de financeur des retraites et d'investisseur pour la construction du monde de demain.

Adresse et téléphone: ethos, Fondation suisse d'investissement pour un développement durable, case postale 1471, 1211 Genève 1
tél: 022 716 15 55, fax: 022 716 15 56